

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 mai 2025
Convocation du 07/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq le seize mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de REMILLY EN MONTAGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marc CHEVILLON.

Etaient présents : M. Guy GARROT, M. Marc CHEVILLON, M. David MORISOT, M. Romain DARBOIS, Mme Aurélie LEMONDE, Mme Jeanne CABANNE, M. Nicolas GENDULPHE, M. Christian MIETTON, Mme Christine SEIGNEMARTIN, M. Serge MONTCHOVET.

Etait excusé : M. Vincent LEMONDE donne pouvoir à Mme Aurélie LEMONDE.

Etai(ent) non excusé(s) :

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme Aurélie LEMONDE.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Convention d'occupation de la parcelle ZK 37
- Chèque Groupama
- Décision modificative de budget
- Virement de crédit
- Devis SICECO : Changement éclairage public
- Travaux Presbytère
- DRAC restauration des statues
- Informations et questions diverses

Avant de débiter l'ordre du jour le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance précédente.

Le Maire procède au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion précédente.

CONVENTION D'OCCUPATION POUR LA PARCELLE ZK 37

12-2025

La location de cette parcelle était gérée par l'ONF jusqu'au 31 décembre 2023.

La commune s'étant inspirée de la convention de l'ONF propose le document suivant : cf annexe.

La surface ayant été modifiée, le tarif à la location sera de cent euros(100) €.

CHEQUE GROUPAMA

13-2025

Réception d'un chèque de remboursement pour l'entretien des extincteurs de la part de GROUPAMA

Montant du chèque : 100.55 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à encaisser le chèque.

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET
--

14-2025

Suite à une erreur d'écriture dans le budget initial entre le HT et le TTC et une erreur entre l'encours et le restant à payer du premier marché public, le budget voté pour les intérieurs de l'église n'est pas suffisant.

M. le Maire propose d'acter une décision modificative à savoir d'effectuer un virement de 45 000 € du compte Terrain utilisé pour noter l'excédent communal et de 15 000 € qui ont été déplacés dans le même chapitre d'investissement (virement de crédit).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative du budget.

DEVIS SICECO : CHANGEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Pas de devis plus précis, le point est reporté.

TRAVAUX PRESBYTERE

15-2025

A l'unanimité le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise Henneau concernant les travaux de remise en état des huisseries du Presbytère. Ce devis datant du 1^{er} août 2023, le conseil, avait chargé M. le Maire de demander une actualisation du tarif lors du dernier conseil municipal. Le devis actualisé s'élève à : 3 838.46 € TTC

DRAC RESTAURATION STATUES

16-2025

Le conseil municipal valide l'opération : église de Saint-Pierre-ès-Liens conservation et restauration de 3 statues représentant : Sainte Barbe, La Vierge à l'Enfant et Saint Pierre pour un montant de 9 626.70 HT.

Le conseil municipal charge le Maire de Solliciter la DRAC pour une demande de subvention dans le cadre de la restauration des statues de l'église.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe des suites de l'affaire de M. Doret. L'ensemble des animaux au nombre de 70 ont été saisis le 23 avril et ne seront pas rendus.

Une décision de jugement est en attente pour autoriser ou pas M. Doret à détenir des bovins.

Pendant les journées du patrimoine de pays, 3 temps forts sont prévus pour mettre à l'honneur Paul Royer et l'histoire des maquisards qui ont séjourné à Remilly et dans la vallée de l'Ouche. Cet événement est appelé Chemin de mémoire et aura lieu le 27 juin à Blaisy Haut, le 29 juin à Remilly et le 6 juillet à la Ferme du Leuzeu.

Des plaques commémoratives sont prévues au cimetière et sur le mur du télégraphe.

Un nouvel incident lors du ramassage scolaire en direction du collège est à déplorer. Deux enfants n'ont pas pu être acceptés dans le car, il était complet. C'est la 3^{ème} fois que cela arrive depuis le début de l'année. M. Le Maire a fait un nouveau signalement auprès du Conseil Régional. Il rappelle que le circuit comporte 75 inscrits et que l'autocar dispose de 63 places et qu'il conviendrait de modifier les circuits comme le propose le prestataire pour éviter que cela ne se reproduise.

Organisation du 14 juillet : le conseil municipal choisit de programmer un feu d'artifice et propose de solliciter un traiteur local.

Un camion épicerie passera à Remilly tous les mardis à 15h45 place de la Mairie.

Le rallye des hautes côtes aura lieu les 6 et 7 septembre. Il n'est pas prévu de passage dans le village mais les concurrents passeront par le Trembloy depuis Grenant et en direction de l'Agelot le samedi 6 en fin de journée ce qui ne devrait pas perturber l'accès à la Ferme de Trembloy. Une séance d'essais est prévue sur route fermée le 6 septembre de 8h30 à 12h. Les véhicules démarreront sur la route des Vesvres depuis la stabulation de Romain Darbois puis emprunteront la D108 L vers Somberton pour s'arrêter au niveau du transformateur. Cette épreuve non chronométrée permettra de laisser passer les riverains au besoin. La circulation sera détournée via le Trembloy.

Mme Aurélie Lemonde fait un point de restitution sur la réunion des correspondants défense.

➤ **Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 11 juillet 20h30.**

Monsieur le Maire clôture la séance à 22h30.

REUNION DU 16 MAI 2025	
CABANNES Jeanne	
CHEVILLON Marc	
LEMONDE Aurélie	
DARBOIS DEREPAIS Romain	
GARROT Guy	
GENDULPHE Nicolas	
LEMONDE Vincent	Absent
MIETTON Christian	
MONTCHOVET Serge	
MORISOT David	
SEIGNEMARTIN Christine	